Impressum

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1412

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Un gymkhana dans le site de la Confédération

JEUDI DERNIER DE 13 à 14 heures, Ruth Dreifuss répondait en direct aux internautes. Un entrefilet dans la presse signalait l'événement et donnait l'adresse URL de cette conversation. J'ai égaré le journal et oublié l'adresse. Qu'importe, chacun connaît le site de la Confédération (www.admin.ch). Sur la page d'accueil, aucune mention de ce *chat*, l'administration fait dans la sobriété. Voyons donc sous «Présidence». Aucun chapitre consacré à cette fonction qui, on le sait, n'est que symbolique. C'est donc au Département de l'intérieur qu'il faut se rendre. Un clic et apparaît la longue liste des offices de ce département disposant d'un site propre. Mais point de département ni de cheffe. C'est finalement sous la rubrique «Nouveautés», toujours dans la page d'accueil de la Confédération, qu'est fait mention de la causerie présidentielle. La discrétion administrative ne fait pas le bonheur de l'internaute.

Même discrétion à propos du rapport Bergier. Vendredi 10 décembre à 10 heures, conférence de presse de la commission d'historiens et publication du rapport très attendu sur la politique à l'égard des réfugiés à l'époque du national-socialisme. A 11h30, déclaration de Ruth Dreifuss au nom du Conseil fédéral. A 16 heures, je me connecte au site de la Confédération. Pas de surprise, la page d'accueil ne mentionne pas le rapport: site immuable, indifférent à l'actualité la plus brûlante. Mais je vais à coup sûr trouver mon bonheur dans l'une ou l'autre rubrique. Erreur, rien sous «Communiqués récents», «Thèmes choisis» peut-être, mais oui, un dossier sur l'asile en Suisse; non, c'est le Département de justice et police qui présente la situation actuelle de l'asile; rien non plus sous la rubrique «Autres thèmes». En désespoir de cause, je fais intervenir le moteur de recherche en tapant «rapport Bergier». L'écran affiche neuf documents sans grand intérêt. Sauf peut-être celui de «L'agenda des manifestations organisées par le Département de l'intérieur ou auxquelles participe Ruth Dreifuss». Clic et surprise. Je me retrouve sur le site du DFI (www.edi.admin.ch), introuvable à partir de la page d'accueil de la Confédération, qui annonce la prise de position du Conseil fédéral sur le rapport Bergier, le 10 décembre à 11h30. Mais pas le texte de cette prise de position. Tâtonnons. Sous «Discours» (*sic*) apparaît enfin le texte de la déclaration gouvernementale.

Une administration qui cultiverait la confidentialité ne s'y prendrait pas autrement.

A 18 heures, nouvelle tentative. Le moteur de recherche affiche maintenant onze documents en relation avec «rapport Bergier». Et c'est à partir de l'un d'eux intitulé «Assemblée fédérale» que je suis envoyé sur le site du Parlement. Là, la rubrique «Le point sur...» indique «Rapport Bergier». Le voilà enfin, en format PDF. *jd*

TAXES SUR L'ÉNERGIE

L'économie ne souffrira pas

PROBABLEMENT EN SEPTEMBRE prochain, le souverain devra se prononcer sur quatre projets de taxation de l'énergie :

- L'initiative Energie/Environnement préconise une taxe d'incitation progressive qui vise à réduire la consommation énergétique de 20% d'ici 2030. A garder en mémoire: le produit d'une taxe de ce type est restitué à la population et ne vient pas remplir les caisses de l'Etat.
- Le Parlement lui oppose un contre-projet qui renchérirait le litre de mazout et d'essence de vingt centimes au maximum.
- L'initiative solaire propose une taxe sur les énergies non renouvelables de 0,5 centime par kWh destinées à encourager les énergies renouvelables.
- Le contre-projet des Chambres limite cette taxe à 0,3 centime.

Les milieux économiques, pourtant favorables au principe des taxes d'incitation, rejettent ces propositions. Une opposition essentiellement idéologique puisque ces taxes, tout en ayant un impact notable sur la consommation, ne prétériteraient en rien le développement économique.

Répercussions bénéfiques

Selon le bureau bernois Ecoplan, les deux projets émanant des autorités provoqueraient à terme une baisse de la consommation d'environ 12%. Certes le produit intérieur brut diminuerait de 0,5%, mais cette baisse serait compensée par une diminution de coûts environnementaux et de santé.

Quant aux deux initiatives, le bureau Prognos de Bâle a calculé que la baisse de consommation avoisinerait 14% à l'horizon 2030 tout en stimulant l'usage des énergies renouvelables. Si la taxe d'incitation était affectée à la baisse des prélèvements obligatoires sur les salaires, des effets positifs pour l'économie viendraient s'ajouter à ceux qui sont attendus sur la consommation d'énergie et l'environnement. *jd*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*jg*)
Pierre Imhof (*pi*)
Yvette Jaggi (*yj*)
Roger Nordmann (*rn*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Anne Rivier
Albert Tille (*at*)
Forum: Jean Fonjallaz
Composition et maquette:
Jean-Yves Pidoux, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
Site: http://www.domainepublic.ch
CCP: 10-15527-9